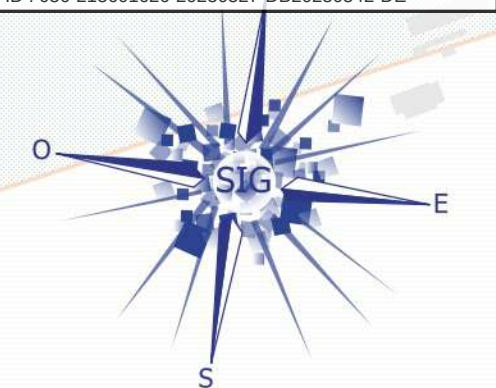


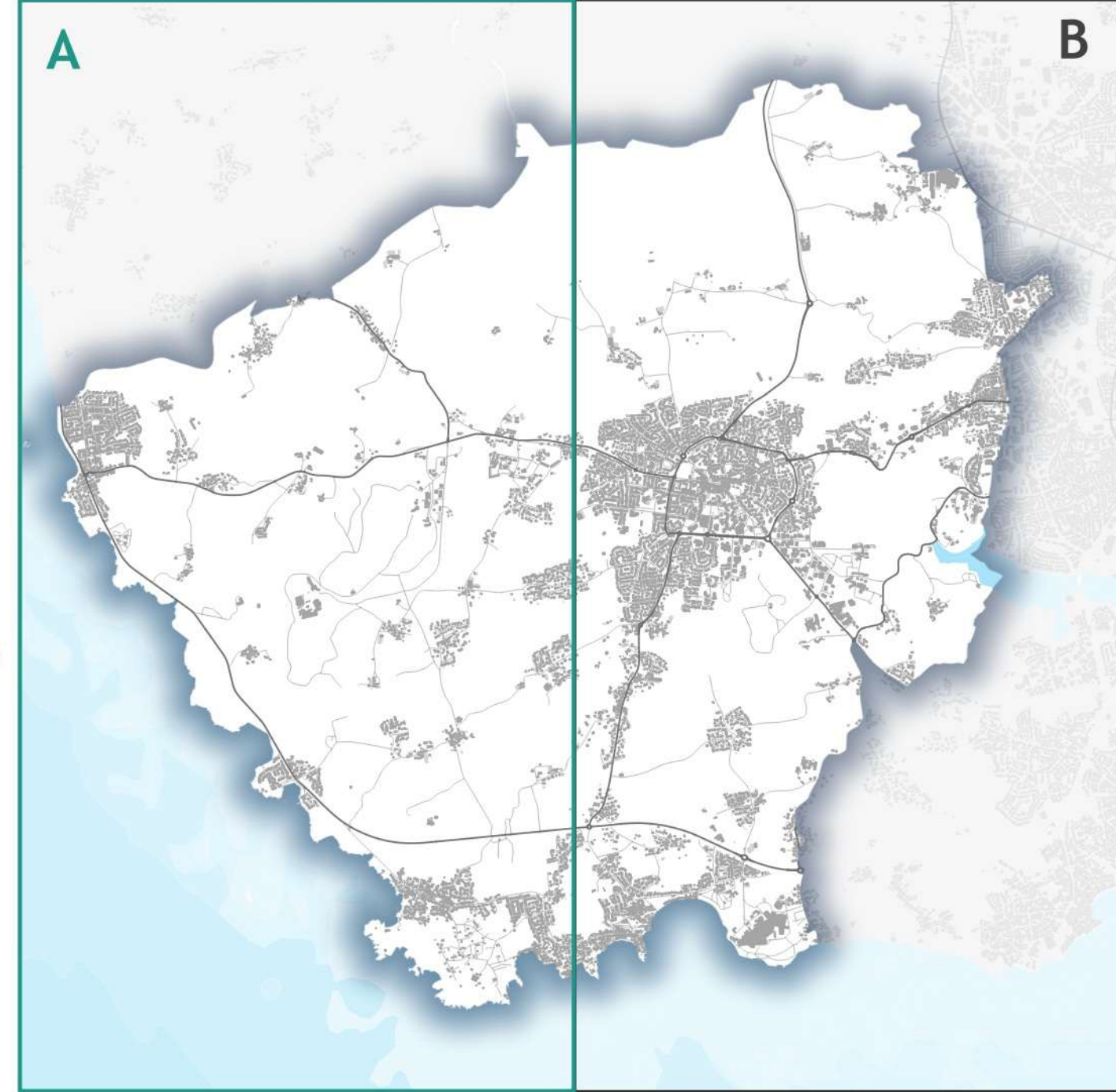


N°	Objet	Bénéficiaire	Désignation	Surface (m2)
1	ER - Voie	Commune	Amenagement de carrefour	2196
10	ER - Voie	Commune	Création de voirie Triskell - chemin du Conservatoire	2196
11	ER - Voie	Commune	Création de voirie - quartier Sainte-Anne	671
12	ER - Chemin	Commune	Chemins doux	165890
13	ER - Voie	Commune	Elargissement de voie à Kerbellac	100
15	ER - Voie	Commune	Emplacement pour stationnement - Le Courgant	922
16	ER - Equipement public	Commune	Zone de loisirs	76608
17	ER - Equipement public	Commune	Extension du complexe sportif du Bois Pin	54527
18	ER - Equipement public	Commune	Amenagement du Courgant	2090
22	ER - Espace vert	Commune	Espace vert (Jardins)	510
24	ER - Equipement public	Cap L'Orient Agglomération	Aire naturelle de stationnement et d'accueil	13865
25	ER - Equipement public	Commune	Commun de village	120699
26	ER - Chemin	Commune	Chemins doux	4978
4	ER - Acacia	Commune	Emplacement pour arrêt de bus et acacia	262
5	ER - Voie	Commune	Elargissement de la voie Kerloch - Port du Talud	269
6	ER - Voie	Conseil Général	RD 163 bis	54960
7	ER - Voie	Commune	Emplacement pour stationnement secteur de Kerloch - rue du Port	300
8	ER - Voie	Commune	Voie de liaison Chapelle et Place Le Bihan	458
9	ER - Voie	Commune	Elargissement voirie pour bande cyclable	262

COMMUNE DE PLOEMEUR PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 14/03/2013
Mis à jour les 21/09/2014, 30/11/2015, 27/07/2017, 07/01/2022
Modifié les 09/10/2016 (n° 1, 2, 3, 4) et 04/10/2017 (n° 5)
Mis en compatibilité le 02/10/2018
Déclaration projet important mis en compatibilité le 10 octobre 2023
Modifié modification de droit commun n°6 le 27 mai 2025

Modification de droit commun n°6



Échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du
27 mai 2025
Le Maire
Rohan LOAS



LÉGENDE

ZONAGE

- Secteurs Ua
- Secteurs Ub et Uc
- Secteurs à urbaniser (AU, 1AU, 2AU)
- Secteurs urbanisés d'activités (Uj, Up)
- Secteurs militaires (Um, Nm)
- Secteurs d'équipements en franges urbaines (Ae, Ne)
- Secteurs agricoles (A)
- Secteurs naturels (N)
- Zones humides (Nzh-Azh)
- Espaces naturels du littoral (Nds, Nds)
- Limites de zone

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé
- Limitation de la constructibilité - Aléa centennal NMC +60cm (Données DDTM, octobre 2011) - tout niveau d'aléa
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social / mixité sociale
- Franges de hameaux
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Marge de recul aux voiries
- Linéaire commercial à protéger ou à développer
- Linéaire commercial protégé renforcé
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Diversité commerciale à protéger ou à développer

HYDROGRAPHIE et ZONES HUMIDES

- Cours d'eau
- Plans d'eau
- Zone humide en zone Nds

AUTRES INFORMATIONS

Plan d'exposition au bruit des aéroports

- Limite de la zone A (LDEN 70)
- Limite de la zone B (LDEN 64)
- Limite de la zone C (LDEN 58)

